

Délibération n°250926_12

Séance du Conseil d'administration du 26 septembre 2025

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres représentés : 7

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 14 mars 2025

Vu les statuts de l'UTBM ;

Vu le règlement intérieur de l'UTBM ;

Liste des annexes à la délibération :

- Compte-rendu du 14 mars 2025

Le Conseil d'administration

DECIDE

D'approuver le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 14 mars 2025, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 5

Votants : 23

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur
Ghislain MONTAVON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025

Membres de droit votant	
Présents	Absents, excusés ou représentés
1. CORTINOVIS François 2. DUFOUR Henri- Francis 3. DUPUY Alexandre (suppléant MENIER Nathan) 4. GOMES Samuel 5. HILAIRE Vincent 6. JACQUOT Mireille 7. JOURDAIN Nicolas 8. JOURNET David 9. JOYAUX Bruno 10. KLEIN Didier 11. KOEBERLE ÉRIC 12. LAMROUS Sid-Ahmed 13. MACULLO Quentin 14. MIRABEL Corinne 15. MUTUEL Arnaud 16. VITU Ludovic	17. COLLET Christophe 18. DEROUIN Louis 19. GETE Eric, pouvoir donné à MIRABEL Corinne 20. JAECK Jacques 21. LAGHROUCHE Salah, pouvoir donné à HILAIRE Vincent 22. LEFEBVRE Jean-Charles 23. MARTINEZ Laëtitia, pouvoir donné à KLEIN Didier 24. PAMIES Marine ou BATTIE Gaëlle, pouvoir donné à DUPUY Alexandre 25. RAOELISON Rija Nirina, pouvoir donné à GOMES Samuel 26. SECHERESSE Marianne, pouvoir donné à D. Journet

Invités permanents	
Présents	Absents, excusés ou représentés
CREDEVILLE Laurence FIOL Valérie GAO Fei GECHTER Franck PAIRE Damien TOURNIER Thierry TYNDIUK Florence VAULOT-DROIT Sophie	ROSSI Claire

Membre de droit
Madame la Rectrice de région académique de Besançon , représentée par Cristina BUSQUET-PARETS

Représentent l'administration de l'UTBM
MONTAVON Ghislain, directeur CHAUSSON Jérôme, directeur général des services

1. Instances

1.1 Présidence du Conseil d'administration du 14 mars 2025.

Afin de procéder à l'ouverture formelle de cette séance du Conseil d'administration, il est nécessaire, conformément aux statuts, d'élire un président de séance en l'absence d'un président du Conseil d'administration.

Pour présider cette séance, il convient de désigner parmi les membres du Conseil d'administration un président. Il est proposé que Monsieur Journet assure cette présidence.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité la présidence de la séance du Conseil d'administration du 14 mars 2025 à Monsieur David JOURNET.

9h16 Ouverture de la séance.

1.2 Nomination du président du Conseil d'administration.

A la demande d'un des administrateurs, le vote est reporté au prochain Conseil d'administration, compte-tenu de l'absence de M. Jean-Charles LEFEBVRE, candidat à la présidence.

1.3 Approbation du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2024.

Les administrateurs approuvent à 20 voix et 3 abstentions le compte-rendu du 20 décembre 2024.

1.4 Nomination du directeur de pôle Energie et informatique.

M. Nicolas GAUD a proposé sa candidature pour la direction du pôle et cette dernière a été validée par le bureau du pôle à l'unanimité.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité la candidature de M. GAUD comme directeur de pôle Energie et informatique

1.5 Désignation des représentants de l'Université de technologie de Belfort Montbéliard dans les instances de l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP).

M. MONTAVON rappelle les différentes instances dans lesquelles les représentants sont élus.

Il précise que, pour le Conseil d'administration, le nombre de sièges est de 2 titulaires et 2 suppléants.

En ce qui concerne la commission de recherche du conseil académique de l'UMLP le nombre de sièges est également de 2 titulaires et 2 suppléants.

Pour la commission de la formation de la vie universitaire du conseil académique de l'UMLP, le nombre de sièges est de 4 titulaires et 4 suppléants.

Les éléments directeurs pour la représentation de l'EPE seraient que les candidats soient en lien direct avec l'UTBM : ils auraient ainsi une connaissance des dossiers en interne et le partage de l'information serait facilité. Cette proposition d'élection, sous la formule « part et parmi », solliciterait des personnes déjà élues dans des conseils équivalents à l'UTBM (CA/CA - Commission recherche/CS – Commission formation/CEVU).

La présentation du calendrier électoral pour l'EPE est la suivante :

- 19 et 27 mars dépôt des déclarations de candidatures,
- 31 mars au 4 avril vote à l'urne avec procuration,
- 7 avril promulgation de résultats,
- 17 avril : CA UMLP,
- Courant avril/mai : organisation des autres conseils.

En ce qui concerne les différentes dispositions, initialement les deux établissements composantes devaient adopter des dispositions communes pour le choix de leurs représentants. Cela n'a pas été possible. A

Supmicrotech/ENSM les représentants seront proposés par le directeur de l'établissement, sans être nécessairement élus dans un conseil, et le CA entérinera ce choix.

M. MACULLO demande s'il est possible d'ouvrir les candidatures du CFVU de l'EPE aux usagers du CA, car ils ne sont pas représentés au sein de l'EPE et il trouve que cela est défavorisant.

Sa deuxième question porte sur les élections des étudiants en début d'année prochaine lors des conseils centraux : cela impliquera-t-il de nouvelles élections au niveau de l'EPE ?

Concernant la première question, M. MONTAVON précise que ce n'est pas ce qui est avancé dans la proposition.

Concernant la deuxième question : si un étudiant perd sa qualité d'élus lors des prochaines élections étudiantes, il perdra *de facto* sa qualité de représentant de l'UTBM à l'UMLP. Le mandat n'étant que de deux ans, il y aura également des élections dans les différents conseils de l'EPE.

M. HILAIRE se questionne sur le vote par mail qui n'est pas anonyme. Il souhaiterait savoir s'il est possible d'utiliser des outils tels que le vote électronique à distance qui lui préserve l'anonymat.

M. MONTAVON précise que, dans le cas du vote par mail, seul le service juridique a connaissance des identités. Il existe également d'autres outils mais, RGPD oblige, ils sont plus lourds dans la mise en œuvre et plus coûteux (de l'ordre d'environ 10 000 € par scrutin). Il propose donc que le vote s'effectue à l'urne du 31 au 4 avril, dans le bureau du SAJ à Sevenans, avec possibilité de procurations.

Les administrateurs approuvent à 19 voix pour, 3 contres et 1 abstention

1.6 Désignation des personnalités extérieures du CA

M. MONTAVON rappelle que le Conseil d'administration dans sa forme actuelle, est composé de 28 membres.

Dans ces 28 membres, 14 représentants élus sont des membres internes, et 14 sont des personnalités extérieures.

Le point évoqué concerne les personnalités extérieures désignées à titre personnel en raison de leurs compétences, de leurs fonctions, ou de leur volonté d'implication dans l'établissement. Deux personnalités n'ont pas souhaité renouveler leurs mandats d'administrateurs. Il s'agit de M. Emmanuel Viellard, PDG de LISI Automotive, et de Mme Brigitte BACHELARD, directrice de la Haute Ecole Arc à Neuchâtel (Suisse). Il convient donc de désigner de nouvelles personnalités externes. M. MONTAVON souhaite proposer cette fonction d'administration au nouveau directeur de la Haute Ecole Arc afin d'avoir un représentant international. L'autre proposition serait une personnalité du groupe EDF, dans le contexte du lien consolidé avec la signature du partenariat avec cette entreprise.

Aucune autre proposition n'est formulée par les administrateurs.

Les candidatures seront proposées au prochain Conseil d'administration du mois de juin.

2. Financier

2.1 Compte financier 2024 et affectation du résultat.

Vérification du quorum physique pour le point financier (16 présents et 7 pouvoirs)

M. MONTAVON rappelle que le compte financier de l'UTBM est présenté conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable. Le compte financier retrace l'ensemble des opérations financières réalisées durant l'exercice 2024. La lecture de ce document est toujours croisée avec celle du budget. On retrouve d'une part la comptabilité générale, qui est l'enregistrement des transactions permettant l'évaluation de la situation économique et la comptabilité budgétaire qui est, elle, l'exécution du budget au regard des prévisions.

Le compte financier 2024 permet de dresser une vision consolidée des actifs et du passif de l'établissement, en incluant à la fois le budget principal de l'établissement et celui du SAIC, l'ensemble étant réuni dans un budget agrégé. À cette structure s'ajoute désormais, depuis 2024, le budget annexe de la Fondation UTBM.

L'exercice s'inscrit dans un contexte budgétaire tendu, marqué par un déficit initialement prévu de 900 k€ et par des charges importantes, liées notamment aux dépenses énergétiques et à l'évolution de la masse salariale.

L'exercice est excédentaire en raison des efforts conjoints de l'ensemble de la communauté. En effet, de l'ordre de 20 % de la section de fonctionnement ont été gelés avant la clôture de l'exercice budgétaire. Par ailleurs, des rattachements de recettes ont été retenus, ainsi que l'encaissement de recettes propres, non fléchées et fléchées.

Plus précisément, concernant la masse salariale, celle-ci s'élève à 28,73 M€ en 2024, enregistrant une progression de plus de 808 k€ par rapport à 2023, soit une augmentation près de 1,91 M€ sur deux ans. Cette évolution dépasse toutefois la hausse de la subvention pour charges de service public versée par le ministère de tutelle, laquelle atteint 31,04 M€, en progression limitée de 230 k€. Pour sa part, le fonctionnement s'établit à 7,4 M€, en diminution de 344 k€ par rapport à 2023. Les dépenses de viabilisation demeurent néanmoins élevées, à hauteur de 1,31 M€, bien qu'elles connaissent une baisse de 8,1 % sur un an.

Les recettes propres connaissent une nette progression et atteignent 6,07 M€, en hausse de plus de 15 % par rapport à 2023. Elles proviennent principalement des droits d'inscription, de la formation continue et de la validation des acquis de l'expérience, de la taxe d'apprentissage — dont le montant doit être relativisé en raison des retards et dysfonctionnements liés au dispositif Soltea — ainsi que de prestations de recherche. Le SAIC enregistre, par ailleurs, un retour à l'équilibre avec un excédent de 355 k€, porté par une dynamique favorable des contrats de recherche publics.

En 2024, les recettes enregistrées, mais non encore encaissées concernent des produits certains et exigibles, bien que leur perception soit différée dans le temps. Ces produits incluent des droits constatés dans le cadre de conventions de recherche ou d'opérations pluriannuelles d'investissement. S'y ajoutent également les produits des prestations de service réalisées en 2024 mais non encore facturées. Le montant total des recettes s'élève à 2 625 146 €, dont 1 987 636 € proviennent de subventions.

Au plan consolidé, les autorisations d'engagement s'élèvent à 45,07 M€ et les crédits de paiement à 48,33 M€. Les recettes globales atteignent 43,31 M€, réparties entre 38,87 M€ pour l'établissement et 4,45 M€ pour le SAIC. Le solde budgétaire final reste légèrement négatif, à hauteur de 471 k€, avec un déficit de 2,28 M€ pour l'établissement compensé en partie par l'excédent de 1,81 M€ enregistré par le SAIC.

En ce qui concerne l'investissement, un volume total de 7,36 M€ a été engagé, financé à travers la capacité d'autofinancement à hauteur de 2,44 M€, et par des apports externes à hauteur de 5 M€. Ces investissements se concentrent principalement sur les travaux bâtimentaires des bâtiments A et B, ainsi que sur des équipements informatiques pédagogiques et de recherche, l'entretien immobilier et divers projets complémentaires.

Le compte financier précise un fonds de roulement de 11,88 M€, représentant 114 jours de fonctionnement, et une trésorerie de 14,20 M€, en léger recul par rapport à 2023 en raison du poids des investissements.

Au regard de l'arrêté du 5 décembre 2024 relatif aux critères de soutenabilité budgétaire, l'UTBM respecte les seuils fixés en matière de trésorerie, de fonds de roulement et de masse salariale.

M. HILAIRE se questionne sur la notion de compte d'attente dont il n'a jamais entendu parler et son montant important. Il demande également si une évaluation des économies d'énergies a été effectuée cette année.

M. MONTAVON explique qu'il s'agit d'un compte « tampon » au trésor public sur lequel sont déposés les versements en attendant d'être affectés aux projets auxquels ils sont alloués. Il s'agit souvent de subventions.

En ce qui concerne les économies d'énergie, en presque 8 ans, les émissions de gaz à effets de serre liées à la viabilisation des bâtiments ont été réduites de 36 %.

Le commissaire aux comptes certifie sans réserve le compte financier 2024 de l'UTBM.

Les administrateurs approuvent à 21 voix pour, 2 abstentions le compte financier

2.2 Compte financier de la fondation 2024 et affectation du résultat

L'exercice 2024 a constitué une étape importante pour la Fondation UTBM, marquée par la présentation officielle et le déploiement de son nouveau positionnement auprès de différents acteurs extérieurs, notamment les entreprises, les communautés de communes et les services de l'État. Cette démarche visait à renforcer la visibilité de la Fondation, à conforter son rôle de vecteur de partenariats stratégiques, ainsi qu'à accroître ses sources de financement par le biais du mécénat.

Cette stratégie a suscité un accueil favorable et de nombreux signaux d'intérêt au sein de l'écosystème, bien que les concrétisations financières demeurent limitées au cours de l'année. En 2024, seuls deux mécènes ont formalisé leur engagement : EURO-FORMATION pour un montant de 4 400 € et la Fondation EDF pour un apport de 5 000 €.

Sur le plan budgétaire, les principaux indicateurs d'exécution se présentent de manière positive. Les autorisations d'engagement s'élèvent à 769 euros et les crédits de paiement à 820 euros. Les recettes atteignent 8 300 euros, permettant de dégager un solde budgétaire excédentaire de 7 480 euros. Cette gestion prudente et maîtrisée se traduit également par des résultats favorables en comptabilité.

La trésorerie de fin d'exercice s'établit à 59 032 euros, soit une progression de 7 480 euros par rapport à l'année précédente. Le résultat patrimonial ressort en excédent de 7 411 euros et la capacité d'autofinancement est également évaluée à 7 411 euros. Quant au fonds de roulement, il se maintient à un niveau satisfaisant de 59 867 euros.

Le rapport des commissaires aux comptes, confié au cabinet KPMG, conclut à l'absence de toute réserve.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le compte financier de la fondation

2.3 Sortie d'inventaire

M. MONTAVON indique qu'il s'agit en grande partie de matériel informatique qui était devenu désuet, ainsi que des matériels numériques.

Mme MIRABEL demande quelle est la procédure de sortie (Qui gère ? Est-ce qu'il y a une périodicité ?)

M. MONTAVON précise que chaque matériel a une durée d'amortissement différente en fonction de sa typologie. Celui-ci est utilisé jusqu'à son amortissement, et au-delà, si cela est possible. Son remplacement n'intervient que lorsqu'il est complètement obsolète techniquement en termes d'usage. Les matériels sont alors remisés physiquement et le processus d'identification de ceux-ci commence afin de les placer sur une liste de recyclage ou de destruction.

Mme Sophie VAULOT-DROIT, agent comptable, explique qu'un inventaire physique a été créé par le service gestionnaire.

M. CHAUSSON souhaite apporter deux précisions : le matériel encore en état de marche une fois sorti de l'inventaire peut être donné soit à des étudiants, soit à l'association « syntaxe erreur » avec qui l'établissement a établi une convention.

Mme JACQUOT demande comment cela se passe pour le mobilier. Ce qui est jeté aujourd'hui est souvent abîmé : l'établissement se sépare du mobilier le plus ancien qui n'est plus fonctionnel. Le recyclage est sa priorité, soit en interne, soit par le don.

Les administrateurs approuvent à 22 voix pour et 1 abstention la liste de sortie d'inventaire.

2.4 Remise gracieuse

Une remise gracieuse est proposée pour une étudiante qui a quitté le cursus en cours d'année pour difficultés financières et problèmes de santé. Le montant de la remise s'élève à 1283.38 €.

Les administrateurs approuvent à 20 voix pour et 3 contre la remise gracieuse.

2.5 Demande d'admission en non-valeur

Les admissions en non-valeur sont des créances dues à l'établissement dont la probabilité de recouvrement est faible. Les diligences qui doivent être utilisées pour le remboursement de celles-ci vont souvent au-delà des sommes dues. Ce processus permet donc de mettre fin aux tentatives de saisines.

M. MUTUEL s'étonne de voir que l'université allemande (Otto Von GUERICKE Universitat MAGDEBURG) qui est redevable, a touché des trop perçus en 2019 et aujourd'hui celle-ci ne peut pas rembourser sa dette.

Mme VAULOT-DROIT explique que ce trop perçu correspond aux frais bancaire, le projet « Inspire » est clos et l'université ne répond plus aux sollicitations. Les partenaires étant à l'étranger, il est très compliqué de récupérer les fonds.

Les administrateurs approuvent à 20 voix pour, 1 contre, et 2 abstentions la proposition d'admission en non-valeur.

3. Bâtiments

3.1 Dossier d'expertise (DeX) de l'opération de rénovation énergétique du bâtiment du PONT.

M. MONTAVON rappelle que ce dossier est une obligation réglementaire, à destination notamment des services de l'État, plus particulièrement la direction de l'immobilier.

M. DURUPT présente le dossier d'expertise afférent au projet d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment PONT.

Ce document existe car pour toutes les opérations immobilières, il y a lieu de produire un document d'expertise. Dans le cas présent comme il s'agit d'un projet de rénovation inférieur à 20 millions d'euros, il sera analysé seulement par le rectorat.

Ce projet est inscrit dans le contrat de plan État-région 2021-2027, sous l'intitulé transition énergétique. Il s'élève à un montant de 4 M€. Il y a une participation financière de l'état de 500 K€, de la région 2,50 M€ et du Grand Belfort à hauteur de 1 M€. Le projet dans sa totalité s'élève à 14,6 M€

Ce projet apparaît dans le calendrier pluriannuel de stratégie immobilière de l'établissement sous l'appellation « rénovation du bâtiment du Pont » 2022-2026. Le projet s'inscrit dans les respects du décret tertiaire avec la réduction de 40 % de la consommation d'énergie pour 2030, puis 50 % pour 2040 et 60 % pour 2050. L'effort est porté sur le plus grand bâtiment qui accueille l'effectif le plus important. Ce bâtiment a été construit entre 1987 et 1998, il a une surface de 17 541 m² et dispose de 5 niveaux. Les travaux seront découpés sous la forme de « tranches ».

La tranche ferme prévoit :

- toute la phase d'étude,
- la réfection de la toiture du bâtiment (3 000 m²),
- le remplacement des 8 verrières,
- la pose de 336 m² panneaux photovoltaïques en toiture,
- l'aménagement de la toiture terrasse accessible avec du mobilier urbain et des ombrières.

Les tranches conditionnelles (b-c-d) concernent les façades nord, ouest (2b) la façade sud (2c) et la tour Ziggourat (2d). Elles ne seront activées qu'en fonction des financements qui seront octroyés.

La consultation extérieure est en cours pour les travaux de la tranche 1, qui débiteront cet été 2025 avec une fin de travaux prévue pour le printemps 2026.

M. MUTUEL intervient et demande si à l'issue de la première tranche de travaux, on atteindra la diminution de 40 % de la consommation. M DURUPT précise que ceux-ci seront atteints seulement à la fin des travaux de toutes les tranches prévues, et également après quelques améliorations intérieures (relamping). A la fin de la tranche 1, seuls 10 % seront atteints. Il précise également qu'une fois le raccordement au réseau de chaleur urbain de Bourogne, l'UTBM sera encore plus performante en termes de coûts de viabilisation.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le dossier d'expertise de rénovation énergétique
--

3.2 Déclaration d'inutilité des surfaces du niveau 2 du bâtiment B de Belfort.

Elle concerne le second étage du bâtiment « B » du site de Belfort, d'une surface de 3528_m². Ce projet était inscrit au schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2022-2026. Ce dossier a reçu les avis favorables des ministères de l'Enseignement supérieur de la recherche et des finances. Cette libération intervient suite à la construction du bâtiment A, mis en service également septembre 2024. Cet étage est quasiment vide, il ne reste que 2 salles informatique à transférer au bâtiment E. Cela sera effectif avant la fin du semestre de printemps 2025. Il reste également quelques bureaux, comme le local syndical, la salle du personnel.... Des solutions sont en cours d'identification : normalement, elles devraient être transférées au bâtiment E.

En ce qui concerne le devenir de ce deuxième étage de 3_500_m², le Grand-Belfort a ouvert des discussions avec les services de l'État dans le but de l'acquérir, tout comme le premier étage. Grand Belfort envisage de rénover le bâtiment dans toute son intégrité : le projet s'intitule « Projet motricité ». Il a pour but de déployer en son sein des co-activités, en lien avec le développement économique et l'innovation.

Cette délibération est obligatoire afin que l'État puisse se réattribuer la jouissance du bâtiment. L'inutilité sera prononcée au 1^{er} septembre 2025, conformément aux engagements de l'établissement.

Les administrateurs approuvent à 21 voix pour et une abstention
--

4. Vie et politique de l'établissement

4.1 Actualités UTBM

Monsieur MONTAVON présente l'ensemble des actualités.

- **1^{er} janvier - 18 février** : en l'absence de loi de finance, le début de l'exercice budgétaire s'est inscrit dans le contexte d'une loi spéciale, incluant la notion de services votés : cela a engendré une limitation des dépenses, des actions suspendues et beaucoup d'échanges avec les services du rectorat afin de valider les dépenses éligibles.
- **19 février 2025** : possibilité d'opérer le budget, même s'il n'y a pas encore eu de notification de la subvention de charges services public 2025. L'établissement reste donc sur une prévision. Il y a une augmentation 4% du CAS pensions pour les retraites, qui seront prises en charges par l'Etat (environ 280 000 €). Le budget déficitaire qui était alors de 1,7M€ environ, devrait être allégé d'environ 300 000 €.
- **Les 18 et 22 janvier** : journées portes ouvertes en présentiel et à distance. Remerciement à toutes les personnes qui ont permis la réalisation de ces journées.
- **20 janvier 2025** : journée du groupe des Universités de technologie, avec 3 lignes de discussions :
 - Entrée dans le groupe UT de l'UT TOP (Tarbes Occitanie Pyrénées),
 - Réflexion sur les relations internationales, partage des programmes des établissements et des actions en Afrique : il s'agit de 60 actions à l'échelle des 3 UT dans 18 pays différents,
 - Edition commune des 3 UT d'un livre blanc sur l'IA (notre perception, notre formation, son déploiement en recherches et son impact sur les institutions) dans les universités technologiques.
- **30 janvier** : installation de la 2e exposition de peintures sur le site de Sevenans.
- **Fin janvier** : début des activités d'inter-semestre. Pour les étudiants : la démarche porte-folio, la création d'un nouveau jeu de société ; pour les personnels, une sensibilisation à la sécurité des systèmes d'informations, etc. La 28e convention du Troll Penché a également été organisée.
- **5 février** : discussions du cadre contrat de plan État-région.
- **Du 10 au 14 février** : semaine de la sobriété énergétique avec fermeture des bâtiments sauf les A et B à Belfort, baisse générale du chauffage à 12°. Premier bilan plutôt positif avec une consommation divisée par 4 à Montbéliard, par 2 à Sevenans, et par 3 à Belfort malgré 2 bâtiments laissés en chauffe pour accueillir des activités. Aucune surconsommation n'a été constatée à la reprise.
- **Du 24 février au 26 février** : 2 audits blancs pour les 2 accréditations 14001 (Environnement) et ISO 45001 (Santé et sécurité au travail) : 0 non-conformité et 2 écarts mineurs, 4 pistes de progrès et 7 points forts.
- **06 mars** : Accueil du nouveau préfet du Territoire de Belfort sur le campus de Belfort. Prochaine visite programmée au mois de mai sur le site de Sevenans.
- **13 mars** : M Vincent Thomas est élu président de l'EPE Bourgogne Europe et élections à venir le 17/04 pour l'UMLP.
- **17 mars au 21 mars** : CRUNCH TIME à l'Axone à Montbéliard : 140 défis réalisés.
- **19 mars** : Forum des entreprises
- **20 mars** : Crunch club – stands des associations étudiantes
- **07 avril au 11 avril** : semaine de la diversité – animations et colloque les 9 et 10 avril
- **13 avril** : Départ de M. CHAUSSON, DGS (arrivé en octobre 2021) – vacance du poste publié prochainement – intérim assuré par Sandrine Pastant.
- **Avril** : visite du Colonel Commandant de la BA 116 de Luxeuil-les-Bains et signature d'une convention partenariale avec le 1e régiment d'artillerie de la base implanté à Bourgne.
- **Juin** : visite d'une délégation dans les universités partenaires en Angola et au Togo
- **12 et 13 juin** : séminaire Groupe UT à Sevenans

4.2 Calendrier universitaire FISE/FISA pour l'année universitaire 2025-2026

M. MONTAVON rappelle que les calendriers universitaires FISE et FISA doivent être présentés et soumis au vote du CA.

M. PAIRE commence avec le calendrier dédié aux FISA. Il précise qu'il n'a pas beaucoup évolué par rapport aux années précédentes. Cette 3e année est l'accomplissement des modifications précédentes. Pour le semestre 5, les apprentis sont vraiment intégrés aux même UE que les étudiants en FISE (il n'y a plus d'UE spécifiques).

Mme TYNDIUK indique que le calendrier dédié aux FISE est le même que les années précédentes. L'idée est donc de valider les grandes volumétries sur les périodes de vacances, de début et de fins de cours afin de pouvoir faire les alignements. Elle présente également une proposition de calendrier des formations de master (même pour les masters délocalisés) qui s'aligne sur les cursus FISE et FISA.

M. VITU intervient car il se questionne sur le fait que certains étudiants continuent leur stage alors que les premières semaines de cours ont repris. Cela est-il normal ? Sont-ils des cas exceptionnels ?

M. PAIRE confirme qu'effectivement cela n'est pas habituel : les demandes de stages concordent avec les dates de reprise universitaire. Il propose de voir ultérieurement le cas des étudiants concernés.

M. DUPUY se questionne à propos de la date de la remise des diplômes qui n'apparaît pas au calendrier. M. MONTAVON confirme que celle-ci est se situera autour du 15 novembre, mais elle n'est pas considérée comme une activité pédagogique, d'où sa non-inscription au calendrier des activités.

Les administrateurs approuvent à 21 voix pour et 1 contre le calendrier universitaire FISE/FISA 2025-2026

M JOURNET quitte le CA à 11h36. M. MONTAVON propose de nommer un nouveau président séance parmi les membres du Conseil d'administration présents.

Il est proposé que Monsieur Didier KLEIN assure cette présidence.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité que Monsieur David KLEIN prenne la suite de la présidence de la séance du Conseil d'administration du 14 mars 2025.

4.3 Schéma directeur numérique

M. BENEDET présente le diaporama du document en annexe de la délibération énoncée.

Il rappelle que le schéma du numérique est un document qui permet d'avoir une vision à moyen terme du numérique mis à disposition par l'UTBM (autant au niveau des usagers que des équipements). Cela permet aussi de proposer un schéma numérique en accord avec la stratégie de l'établissement : c'est un élément d'évaluation institutionnel qui entre dans les critères d'accréditations par la CTI dans le cadre du référentiel 2024.

Les enjeux sont de poursuivre la modernisation des infrastructures et de leurs outils, mais également d'améliorer l'expérience utilisateur. Le contexte actuel oblige également au renforcement de la sécurité, mais également à la stimulation de l'innovation et au renforcement de l'agilité d'adaptabilité au niveau du fonctionnement. D'une manière générale, et vis à vis de l'extérieur, le numérique participe au rayonnement de l'UTBM.

L'élaboration de ce document repose sur un état des lieux de l'existant, pour identifier les besoins et envisager de nouveaux usages. Une stratégie numérique sur l'ensemble de l'établissement pour les 4 années à venir a été réfléchi. Ce schéma est opéré sur 4 grandes orientations : le cartable numérique et l'informatique nomade, le parcours personnalisé pour la formation, un système d'information métier cohérent et une infrastructure performante et durable.

Quatre axes transversaux sont également définis : la consolidation de l'infrastructure et du système d'information, la gestion de la cybersécurité, un numérique durable ethnique et inclusif et la promotion des nouveaux usages numériques.

Pour chaque axe, les forces, les opportunités, les faiblesses et les menaces sont évaluées.

M. GOMES constate que la souveraineté du numérique n'a pas été évoquée. Vu les conditions actuelles il pense que cela serait une bonne chose de le faire. Il suggère également d'hybrider les deux objectifs au sein de l'établissement qui consisterait à coupler l'IA, l'objectif de sobriété énergétique et progression dans la gestion patrimoniale de nos actifs. Il propose un échange en dehors du CA.

M. BENEDET mentionne, –en ce qui concerne la souveraineté, le mode de fonctionnement hybride de l'UTBM, avec un mode SAAS et des acteurs qui ne sont pas forcément français et des serveurs locaux.

M. MONTAVON précise, en citant l'exemple des données RH des étudiants, que ces données personnelles sont uniquement dans nos serveurs, et doivent y rester. En ce qui concerne les données collaboratives, celles-ci sont hébergées dans serveurs européens.

En ce qui concerne la suggestion de M GOMES sur la gestion complète bâtiments et numérique, c'est effectivement le but attendu à terme.

M GOMES indique que son laboratoire a reçu une bourse de thèse de l'établissement pour justement travailler sur ces sujets évoqués par M. MONTAVON. Il propose de partager les résultats de ces études avec le service DNSI et patrimoine.

M. MONTAVON rappelle qu'effectivement l'UTBM a la compétence d'expérimentation évoquée.

Les administrateurs approuvent à 17 voix pour et 1 contre le schéma directeur numérique
--

4.4 Rapport annuel sur l'évolution de risques professionnels 2023-2024 et programme annuel de prévention de risques professionnels 2024-2025

M. MONTAVON rappelle que ces éléments ont été présentés en F3SCT (ex CHSCT) avec les représentants élus du personnel.

Mme BREUILLARD prend la parole pour exposer ces informations :

L'exercice 2023-2024 a été marqué par plusieurs avancées notables dans le domaine de la Santé, Sécurité au Travail et Environnement (SSTE) ainsi que dans les démarches de Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS).

En premier lieu, le programme de management SSTE 2023-2024 a permis d'atteindre un taux de réalisation de 85% des actions de priorité 1. Restent toutefois en attente certaines mesures, et la finalisation de la fiche d'exposition aux risques, qui doit être complétée par les agents dans les secteurs concernés et transmise à la médecine du travail. En parallèle, 50% des actions de priorité 2 ont été mises en œuvre.

Les audits blancs et de suivi ISO 14001 et ISO 45001 n'ont pas relevé de non-conformité. En matière de développement durable, la préparation du schéma directeur DDRS a franchi des étapes importantes et la démarche de labellisation a progressé de manière significative. Dans le prolongement, l'année a été également marquée par la réception du bâtiment A, conçu selon des standards de faible consommation énergétique et par la mise en service d'un portail interne d'information. Celui-ci vise à améliorer l'accessibilité des données au bénéfice de l'ensemble de la communauté universitaire. La dématérialisation des signalements SSTE, ainsi que la simplification de la documentation, viennent également renforcer cette volonté de modernisation et d'efficacité. Par ailleurs, les actions correctives liées aux accidents survenus en mai 2022 sur la plateforme ICB CO2M et en janvier 2023 sur la plateforme Hydrogène Énergie ont été finalisées, permettant d'améliorer la fiabilisation des équipements et la prévention.

Le bilan de l'évaluation des risques, présenté dans le rapport annuel 2023-2024 du document unique, confirme ces avancées. Il fait apparaître 831 risques faibles, 110 risques moyens et un seul risque fort. La dynamique est globalement positive, bien que les efforts doivent désormais se concentrer sur la réduction des risques moyens.

Sur le volet environnemental, 718 aspects ont été recensés, dont environ 3 % jugés significatifs. Ces derniers concernent notamment la consommation énergétique, l'implication de la communauté universitaire et la préservation de la biodiversité, en cohérence avec les enjeux de développement durable.

En parallèle, une baisse notable des accidents de travail, d'itinéraire et du nombre de jours d'arrêt est observée depuis 2022. En 2023, la moitié des accidents étaient liés à des chutes, justifiant des actions de sensibilisation spécifiques menées lors de la période hivernale. En 2024, les causes se sont diversifiées, mais une enquête approfondie conduite par la F3SCT a permis d'analyser les circonstances et de renforcer les mesures de prévention.

Pour 2024-2025, l'établissement entend poursuivre et amplifier ses efforts dans le champ de la santé, sécurité au travail et de l'environnement durable.

5. Partenariats

5.1 Association MOBICAMPUS

Le point est reporté au prochain Conseil d'administration.

5.2 GIE CRUNCH FACTORY

Le point est reporté au prochain Conseil d'administration.

5.3 Présentation des conventions signées depuis la dernière séance

La décision de rendre les conventions exécutoires dès lors qu'elles sont signées a été prise par arrêté du 5 juillet 2024.

6. Questions diverses

6.1 Structuration des collèges électoraux du Conseil d'administration

Point 1

La demande de M. MACULLO relative à la sous-représentation des étudiants au Conseil d'Administration (CA) de l'UTBM par rapport aux universités pluridisciplinaires donne lieu à un rappel du directeur sur la composition des CA des établissements publics d'enseignement supérieur.

Cette composition repose sur les textes législatifs et réglementaires qui encadrent une gouvernance démocratique et participative, avec une décomposition par collèges. Certaines règles s'imposent, notamment un nombre d'administrateurs multiples de quatre, ainsi qu'une parité approximative entre membres externes et internes dans les universités de technologie (UT) et de nombreuses écoles d'ingénieurs. L'élection se fait par collèges, mais la représentativité varie selon ces derniers : par exemple 32 professeurs des universités (PU) pour 3 sièges au CA et 2 500 étudiants également pour 3 sièges. Une spécificité de l'UTBM réside dans la présence d'un collège supplémentaire « autres personnels enseignants » dans les différents conseils, absents à l'UTC, à l'UTT ou dans d'autres universités, conformément aux articles R715-9 à R715-5-5 du code de l'éducation. À titre de comparaison, l'UTC compte 3 étudiants parmi ses 28 membres, tandis que l'UTT en compte 2 dans un conseil de 24 membres.

Toute modification de l'équilibre au sein du CA nécessiterait une réécriture des statuts, démarche d'au moins un an impliquant les services du rectorat, la DGESIP et le service des affaires juridiques de l'établissement. Cependant, M. MONTAVON, en fin de mandat, ne souhaite pas engager cette modification.

En outre, le fonctionnement des UT se rapproche davantage, en matière de conseils, des écoles d'ingénieurs, privilégiant la représentation du monde extérieur, que des universités pluridisciplinaires rappelées par l'étudiant.

M. VITU demande que les questions diverses soient transmises aux membres du CA avant la séance.

Point 2

Une question est posée à propos de projets ANR et autres, bloqués dans le cadre du passage à l'EPE.

Le directeur répond que de nombreux projets sont effectivement bloqués temporairement et qu'il échange régulièrement avec la gouvernance de l'UMLP, mais la situation n'est pas complètement dénouée, et aucune date n'a été indiquée.

Point 3

L'absence de la sténotypiste a été notée et il a été demandé comment était désormais effectué l'enregistrement du CA, puisque rien n'avait été dit en début de séance.

Le directeur répond que les débats sont enregistrés et qu'un verbatim puis un premier compte-rendu seront élaborés avec l'aide de l'IA avant vérification du SAJ.

Fin de séance 12h38.